



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Accidents therapeutiques

Question orale n° 41

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint souhaite attirer l'attention de M. le ministre delegue a la sante sur l'indemnisation des accidents therapeutiques, qui touchent chaque annee 10 000 personnes. Pour une personne eprouvant un prejudice considerable a la suite d'une intervention (paraplegie, amputation d'un membre, ...), les frais directement lies a ce handicap sont considerables (fauteuil roulant par exemple), sans compter la perte financiere. Actuellement, pour etre indemniee, elle doit entamer une procedure judiciaire, et avant que la reparation du prejudice n'intervienne, de longues annees s'ecoulent pendant lesquelles la victime est confrontee a des difficultes majeures. Du reste, dans leur majorite, les accidents therapeutiques ne relevent pas de la justice, toute medication pouvant etre dangereuse. Chacun ayant considere jusqu'ici cette question comme urgente, un texte de loi peut etre presente rapidement ; la concertation avec les associations des victimes doit reprendre et aboutir dans les plus brefs delais a la discussion parlementaire. Elle lui demande quand ce texte viendra en discussion a l'Assemblee nationale.

Données clés

Auteur : [Mme Jacquaint Muguette](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 41

Rubrique : Sante publique

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 1993, page 287

Réponse publiée le : 7 mai 1993, page 324

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 5 mai 1993